

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD2025_01_02

Le mardi 14 janvier 2025 à 18h00,

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Saint-Marcellin, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Date de convocation : 03/12/2024

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 10

Présents : Raphael MOCELLIN, Laurent GARNIER, Marie-Lyne LONGIS, Patrice FEROUILLAT, Stephan AMOZIGH, Vincent DUMAS, Valérie PENARD, François BALLOUHEY, Nadia CROUZET

Excusés / absents : Natacha PETTER, Dorothée LOCATELLI, Hervé DUQUESNE, Philippe ROSAIRE, Geneviève MOREAU GLENAT, Nicole NAVA, Patrick SEYVE, Dominique DORLY, Philippe DESPESSE, Denise GLEIZE, Isabelle DUQUESNE, Philippe STREF

Secrétaire de séance : Angélique FELLAHI

Objet : PLAN ACTION COMMUNICATION ET PROMOTION 2025

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Le Directeur de l'Office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère présente les éléments du plan d'action communication et promotion 2025. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des changements engagés depuis 2022 se basant sur la matrice de croissance des clientèles.

	OPERATION	CIBLES	ZONE	MESSAGE	CALENDRIER DE PARUTIONS											
					Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
DIGITAL	Poëts sponsorées et campagnes	Tous nos marchés prioritaires	AURA	Détails en annexe (du support de présentation)												
	Emailing, newsletter grand public	Tous nos marchés prioritaires		Decouvrir les spécificités de chaque saison												
	Jeu concours Kimpie	Tous nos marchés prioritaires	National	Gagnez un VAE												
	Instameet	Couples sans enfants, sportifs	Isère / Drôme	L'itinérance en pleine nature, au cœur des Coulmes												
	Instameet	Couples sans enfants, sportifs	Isère / Drôme	Chambaran, itinérance entre nature et saveurs												
	Itinera Magica et Föhn Photographie	Tribus d'amis sans enfants	AURA	Sur les traces de Mandrin : Aventurez vous à cheval												
	Julien Audigier	Sportifs, tribus d'amis, couples sans enfants	AURA	Pédalez au cœur de l'histoire et des panoramas												
	Tax 2 Calboux	Sportifs, tribus d'amis, couples sans enfants	Agglomération Grenoble	L'itinérance en pleine nature, au cœur des Coulmes												
SUPPORTS TRADITIONNELS	Campagne affichage bus	Tous nos marchés prioritaires	85% Agglomération Valence	Parcourez un territoire d'exception, entre sites incontournables et nature préservée												
	Campagne affichage bus	Tous nos marchés prioritaires	85% Agglomération Grenoble													
	Cuisine actuelle	Famille, Couple dans enfants	National	Saveurs inoubliables												
	Cheval magazine	Tribus	National	Sur les traces de Mandrin : Aventurez vous à cheval												
EVENEMENTS	Salon du randonneur	Tous nos marchés prioritaires	Lyon	Pédalez au cœur de l'histoire et des panoramas												
	Lyon Street Food Festival	Epiciens	Lyon	Saveurs inoubliables												
	Descente des Alpes	Epiciens	Grenoble	Saveurs inoubliables												

2- DELIBERATION

Le président propose de voter le plan action communication et promotion 2025 :

Sur rapport de Monsieur le Président,
Vu le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,
Vu les statuts de l'office de tourisme,

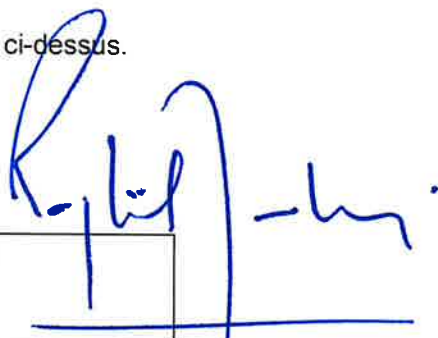
Le Président demande l'approbation du plan d'action 2025 :

Nombre de VOTANTS : 10
 Nombres de POUVOIRS : 2
 Nombres de POUR : 10
 Nombres de CONTRE : 0
 Nombres de ABSTENTION : 0

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :
 - **d'adopter** le plan d'action communication et promotion 2025 ;
 - **d'autoriser** Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
 Mocellin Raphaël



Délibération certifiée exécutoire par le Président
 Transmis en Préfecture le :
 Affiché le :

